

• les éléments à prendre en compte dans la définition à retenir de la performance. Que faire de l'OCI (Other Comprehensive Income) ? Et faut-il intégrer des informations non financières dans la notion de performance ? Si oui, lesquelles ?

Toutes ces questions ont été débattues durant cette journée à partir de travaux de recherche dressant un état des lieux des positions académiques sur chaque thème et présentant les différents enjeux selon leurs auteurs (voir liste des papiers et des universitaires ci-contre). Les débats ont été animés, les représentants des entreprises prônant la mise en place de normes comptables simples, compréhensibles par tous et reflétant au mieux les activités des entreprises.

La journée s'est conclue par un débat sur la « Performance et l'intérêt public européen » : la comptabilité ne pouvant être neutre, il est indispensable pour un normalisateur de se référer systématiquement à l'intérêt général. Cependant, le besoin d'une définition de

l'intérêt général ne fait pas l'unanimité comme l'a démontré le débat réunissant Messieurs Hans Hoogervorst, président de l'IASB, Jean-Paul Gauzès, président de l'EFRAG, Erick Nootboom de la Commission européenne, Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF et Patrick de Cambourg, président de l'ANC. Pervenche Berès, députée européenne, y a témoigné par vidéo et a lancé le débat : « Est-ce que la notion de performance évaluée par l'IASB correspond bien à notre performance ? »

Les normes comptables internationales sont lacunaires en matière de mesure de la performance. Il est indispensable de mieux traduire la réalité de l'entreprise, tout en conservant la nécessaire comparabilité. L'enjeu pour les normalisateurs sur cette notion de performance est de bien garder en tête ces objectifs et de rester pragmatiques lors de leurs travaux sur de nouvelles normes.

2017-2483

### 6 papiers de recherche présentés à l'occasion des 6<sup>e</sup> États généraux de la recherche comptable

- « Les indicateurs de performance communiqués par les entreprises (Non-GAAP Financial Measures) sont-ils représentatifs d'une gouvernance stratégique » par Lionel Escaffre de l'université d'Angers et Catherine Kusza de l'université Paris-Ouest Nanterre.
- « Fondements théoriques de la représentation comptable de la performance dans une approche territoriale et parties prenantes » par Benoît Pigé de l'université de Franche-Comté.
- « Normes comptables et prudentielles des intermédiaires financiers au regard de l'investissement à long-terme » par Sandra Rigot de l'université de Paris Nord et Samira Demaria de l'université de Nice
- « Évaluation à la valeur de marché ou mise sur le marché » par Guillaume Plantin de Sciences-Po et Jean Tirole de Toulouse School of Economics.
- « Mesures de la performance et les autres éléments du résultat global (OCI) : volatilité et impact pour un échantillon d'entreprises européennes sur 10 ans » par Philippe Tournon de l'université de Tours, Vallorem EA6296.
- « La prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance » par Alexandre Rambaud de l'université de Paris-Dauphine et Agro ParisTech et Jacques Richard de l'université de Paris-Dauphine.

# Philippe Arraou nommé au Board de l'International Federation of Accountants



Actuellement président de l'Ordre des experts-comptables français, Philippe Arraou a été nommé le 15 novembre dernier membre du Board de l'IFAC (International Federation of Accountants) pour un mandat de 3 ans. Cette nomination au sein de l'organisation mondiale de la profession comptable récompense ainsi « son engagement de longue date dans la promotion, la défense et la transformation du métier d'expert-comptable à l'échelle internationale ».

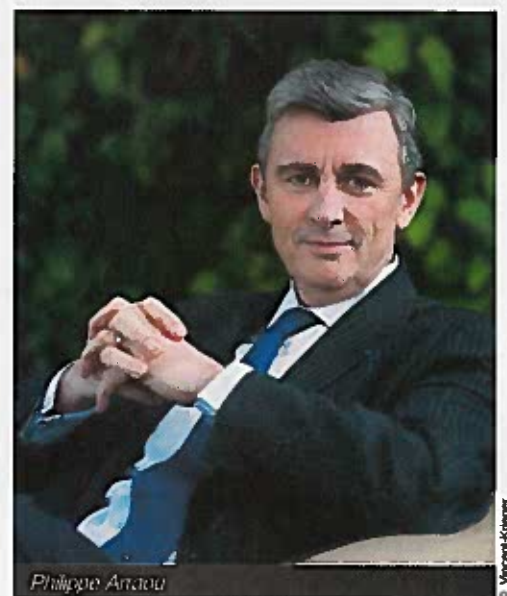
Cette distinction au sein de l'IFAC va permettre à Philippe Arraou, 62 ans, de participer aux grands enjeux mondiaux de la profession. Ses priorités : la normalisation de la mission d'expertise comptable, qui n'existe pas à l'échelle internationale, mais également la numérisation de l'activité et de la profession. Pour Philippe Arraou : « C'est un honneur d'être nommé au Board de cette prestigieuse organisation, qui représente une vraie force pour notre profession. En France, mais aussi au niveau européen, je suis déjà très investi dans tous les sujets qui touchent à l'évolution de notre activité. Au sein de l'IFAC, j'aurai à cœur de faire entendre la voix de la culture française. »

Acteurs de la profession expert-comptable en France connaissant le secteur dans sa dimension internationale, il crée en 1986 son propre cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Pau, et en Espagne à Barcelone et devient ainsi le spécialiste franco-espagnol de la profession. Dès 1989, il

## À propos de l'IFAC

Composée de 175 membres et associés, issus de plus de 130 pays ou territoires et représentant près de 3 millions de comptables, cette organisation contribue au développement de standards internationaux autour de l'éthique, de l'audit, de l'assurance et de la formation, entre autres. Par ailleurs, l'IFAC et ses membres collaborent activement pour développer l'IFACnet, un Intranet qui donne accès, aux comptables du monde entier, à une grande variété de ressources, dont des règles de bonnes pratiques. Parmi ses initiatives clés : le Congrès Mondial des Comptables, une plate-forme de discussion, dont le but est de développer les échanges et initiatives dans la profession.

crée l'ACEE (Auditeurs Consultants et Experts Européens), réseau qu'il préside encore à ce jour. En 1996, il est l'un des fondateurs de la Fédération européenne EFAA des experts-comptables et commissaires aux comptes de PME, qu'il présidera pendant quatre ans. En 2016, il vient de fonder et il préside la Fédération Européenne des Conseillers Fiscaux (ETAF). De plus, il est vice-président de la Fédération de la Méditerranée FCM et de la Confédération Europe-Amérique CILEA.



Il a présidé ECF l'un des deux syndicats de la profession de 2008 jusqu'à fin 2011, et il préside l'Ordre français depuis mars 2015.

2017-2493